



Avis sur la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda post-2015 et des Objectifs de développement durable en matière d'égalité de genre

Le Conseil Consultatif Genre et Développement (CCGD) estime que la Belgique doit avoir une position forte concernant l'égalité des femmes et des hommes dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015, qui sera adopté lors d'un Sommet des Nations-Unies en septembre. Pour ce faire, la Belgique doit plaider en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'empowerment¹ de toutes les femmes et filles, non seulement comme un objectif spécifique mais également un objectif global à intégrer de manière transversale dans les autres objectifs de développement durable, et ce, conformément aux conclusions du Groupe de travail ouvert Nations-Unies dans son rapport sur les Objectifs de développement durable de juillet 2014. Le Conseil insiste plus particulièrement sur l'importance cruciale d'une mise en œuvre et d'un suivi efficaces des engagements politiques en la matière, sans quoi ceux-ci resteront lettre morte. Sa contribution présente consiste à pointer à cet égard les éléments fondamentaux qui doivent figurer dans l'Agenda post-2015.

1. Débloquer des ressources suffisantes pour appuyer les engagements politiques afin d'assurer de façon efficace les politiques d'égalité des femmes et des hommes et la politique du *gender mainstreaming*²

- allouer des **budgets spécifiques** aux politiques, aux projets, aux programmes et aux institutions soutenant l'égalité de genre, l'empowerment et les droits des femmes. De manière plus spécifique, il faut investir davantage dans l'autonomisation politique et économique des femmes ;
- allouer des ressources nécessaires et appropriées à des actions afin que celles-ci promeuvent l'intégration systématique de la dimension de genre (le ***gender mainstreaming***) dans le travail et le fonctionnement de tous les acteurs concernés ;
- veiller à l'intégration du principe du ***gender budgeting*** dans le programme de développement post-2015. Cela signifie qu'il faut tenir compte, dans l'ensemble des processus budgétaires, des mesures politiques, des programmes et des projets, des besoins et des intérêts spécifiques et différents des femmes et des hommes, et ce, dans un contexte d'inégalité des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes. Pour cela, il faut développer les directives et les outils concrets pour pouvoir mettre en œuvre le ***gender budgeting*** tout en veillant à les harmoniser et à les appliquer ;
- les **organisations de femmes** jouent un rôle crucial dans la promotion des droits des femmes et dans le développement durable de la société. Les gouvernements et donateurs, dont la coopération belge, doivent soutenir ces organisations en leur allouant des ressources (financières, logistiques et humaines) en utilisant tous les canaux de la coopération belge et en assurant qu'elles aient accès à l'information, qu'elles puissent mener leurs activités de plaidoyer et qu'elles soient consultées sur un pied d'égalité avec les autres acteurs

¹ Nous considérons l'empowerment comme un processus de changement social et identitaire (individuel et collectif) pour une justice sociale. La démarche d'empowerment s'inscrit à la fois dans l'économique, le politique et le social. Elle est donc plurisectorielle.

² Le *gender mainstreaming* est une stratégie qui a pour but de veiller à ce que la perspective d'égalité de genre fasse partie intégrante de la conception, de l'allocation de ressources, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'ensemble des politiques et des programmes (lien: <http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/un-system-coordination/gender-mainstreaming#sthash.lz3ivGKO.dpuf>)

Secrétariat du Conseil Consultatif Genre et Développement:

Vien Nguyen – CNCD-11.11.11 – Quai du Commerce 9, 1000 Bruxelles – vien.nguyen@cncd.be

Flor Didden – 11.11.11 – Rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles – flor.didden@11.be

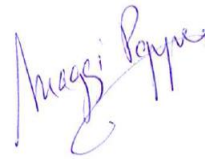
de la société civile. De manière générale, les femmes doivent pouvoir participer aux processus d'élaboration des politiques et des budgets, par exemple en déterminant un quota de participation, de préférence 50-50, ou en partant éventuellement d'un rapport 1/3 à équilibrer progressivement.

2. Assurer un suivi efficace des engagements politiques

- appuyer la mise en place des **mécanismes efficaces, transparents et participatifs de contrôle, de suivi et d'évaluation** aux différents niveaux de pouvoir (international, régional, national et local), notamment en consolidant le rôle central des parlements dans la surveillance, le contrôle et le pilotage des politiques et en impliquant les acteurs de la société civile, dont les organisations de femmes ;
- plaider pour que **tous les indicateurs récoltés au niveau de l'individu**, qui seront adoptés en vue du suivi de l'Agenda post-2015, soient **ventilés par sexe et par âge**, de sorte qu'on puisse évaluer les progrès réalisés aussi bien pour les femmes que pour les hommes ;
- soutenir la production des **données quantitatives et qualitatives** ventilées par sexe et par âge pour l'examen des progrès réalisés, d'une part, en mettant en place notamment un dispositif spécifique de récolte de données, et d'autre part, en appuyant les analyses et diagnostics **participatifs** à intégrer de manière systématique par exemple dans les nouveaux programmes de coopération avec les pays partenaires.



Sophie Charlier
Présidente



Maggi Poppe
Vice-Présidente